

ÇA SE PASSE À TULLINS

VENREDI 20 SEPTEMBRE JOURNÉE DE LA PLANÈTE

- Cet événement mis en place par la Ville de Tullins a mobilisé :
- > 400 petits citoyens du groupe scolaire de Fures (maternelle et élémentaire), de l'école maternelle Floréal et de l'école Desmoulins.
 - > Des parents, des citoyens et des élus se sont également mobilisés.
 - > Sur 2 heures de ramassage, 112 kilos de déchets ont été ramassés.
 - > Un pique-nique zéro déchet dans les écoles pour la pause méridienne avec seulement 4 kilos de déchets.
 - > Une exposition du Pays Voironnais, « Paysage +2°C », en journée dans les écoles élémentaires et en fin d'après-midi en mairie.



VENREDI 4 OCTOBRE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE JULES CAZENEUVE A FÊTÉ SES 50 ANS

Depuis janvier 2022, cet établissement géré par le CCAS de Tullins a été transféré à la fondation Partage et Vie déjà gestionnaire de l'Ehpad Arc-en-Ciel sur la commune. Une journée de fête a été organisée à cette occasion, pour les résidents, les familles et le personnel.



LE CENTRE-VILLE DE TULLINS SE RENOUVELLE !

Dans le cadre du réaménagement de la place Docteur Valois, de nombreux travaux ont été réalisés depuis le mois de juin.

- > Des fouilles préventives archéologiques réalisées par l'INRAP.
- > Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement par le Pays Voironnais.
- > Des travaux préparatoires d'enfouissement des réseaux secs.
- > Une modification du mode de collecte des déchets en centre-ville a été mise en place depuis cet été par le Pays Voironnais. La collecte en porte à porte a été supprimée et remplacée par des points d'apport volontaire (PAV) provisoires.
- > Pour anticiper la suite des travaux d'aménagement, un nouveau plan de stationnement est mis en place en centre-ville avec une nouvelle réglementation du stationnement urbain qui favorise la rotation des voitures (zone bleue / zone jaune).
- > À la suite de l'appel d'offres lancé en juin pour le choix des entreprises, celui-ci a été rendu infructueux par la commune, du fait d'un dépassement trop important du budget prévisionnel.
- > Dans un contexte budgétaire contraint que l'État nous annonce pour 2025, il nous a paru responsable de retravailler certains détails du projet afin de limiter l'impact sur le budget final.
- > Ce travail d'optimisation des coûts réalisé conjointement avec le maître d'œuvre n'aura aucun impact sur la qualité du projet, tel qu'il a été présenté en réunion publique.
- > Grâce au fort soutien financier de tous nos partenaires (État, Région, Département et Pays Voironnais), le reste à charge que la Commune de Tullins aura à financer par l'emprunt affaiblira de manière modérée sa capacité d'investir pour les années à venir.
- > Un nouvel appel d'offres a été lancé début novembre et le démarrage d'aménagement de la place Docteur Valois devrait avoir lieu au premier trimestre 2025.

Et depuis cette semaine, l'OPAH-RU est lancée. Avec « Tullins Rénov », ce sont plus de 7,5 millions d'euros investis sur 5 ans qui vont permettre de réhabiliter l'habitat ancien très présent sur la commune (plus d'informations sur ce dispositif en page 11).

Tullins se renouvelle vraiment !

GÉRALD CANTOURNET

Maire de Tullins,
Vice-Président du Pays Voironnais
en charge de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion

Président de la Maison de l'Emploi Pays Voironnais
et Sud-Grésivaudan

Élu référent « Territoires d'Industrie »

MERCREDI 25 SEPTEMBRE UNE PREMIÈRE POUR LES AGENTS DE LA MAIRIE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

130 agents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour une journée de rentrée avec un temps fort collectif.



DU 12 AU 27 OCTOBRE 3 PEINTRES POUR 1 EXPO

Avec Jean-Luc Billon, Michel Gandit et Marylène Charneil. Trois artistes talentueux qui ont exposé dans un cadre magnifique chargé d'histoire.



JEUDI 3 OCTOBRE SEMAINE BLEUE

Dans le cadre de la Semaine Bleue : « Les bons réflexes à adopter afin de se protéger face aux risques et arnaques de la vie courante », rencontre animée par le major Guillaume Di Battista de la brigade de gendarmerie de Tullins.



RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA VILLE DE TULLINS

En vous abonnant à la page Facebook Ville de Tullins

En installant gratuitement l'application mobile ILLIWAP, et en vous abonnant à Mairie de Tullins

En suivant Tullins sur Instagram @villedetullins

En suivant Ville de Tullins

En consultant notre site de la ville www.ville-tullins.fr



UNE INFORMATION VOUS MANQUE ?
DITES-LE NOUS !

Courrier : Mairie - Clos des Chartreux
CS 20058 - 38347 TULLINS cedex

Mail : communication@ville-tullins.fr

Tél. : 04 76 07 00 05

DES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

NOVEMBRE

MARDI 19 15h > 18h
Salle des fêtes
SPECTACLE
Le Grand orchestre des Frères Bizarre
Relais Petite Enfance: 04 76 07 88 93

SAMEDI 23 > 18h
Salle des fêtes
BAL ROYAL. Les princesses et chevaliers à l'honneur.
Venez dégustés
APEL École Saint-Laurent

28, 29, 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DÉCEMBRE
Salle Jean Moulin
COUP DE THÉÂTRE À TULLINS
Troupe Ar'scène

28/11 > 20h30
Soirée Stand-up comédie

29/11 > 20h30 Zai zai zai
Les rataffias

30/11 > 17h: Zai zai zai
Le Théâtre du Coin
> 20h30: Addition
Cie Chats garous

01/12 > 15h: Bidules Trucs
(spectacle jeune public suivi d'un goûter) Rouge banane
> 17h: Le retour de Richard 3 par le train 9h24 - Cie 23h/24

Réservations / renseignements
Tarif plein : 10 €
Tarif réduit : 8 € (enfants -12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
Spectacle enfants : tarif unique 8 €
07 72 03 99 91
troupe.arscene.tullins@hotmail.fr



SAMEDI 30
Place de l'église et centre-ville
À partir de 16h
EKIPÉE DU COEUR au profit des Restos du Cœur de Tullins
16h > 19h30 : Initiation duathlon pour les enfants
19h30 > 20h30 : Course de 5 km pour tous en musique !

Vous pouvez vous pré-inscrire gratuitement, que ce soit au duathlon des enfants ou aux 5 km, et ensuite, vous donnez ce que vous souhaitez sur place aux Restos du Cœur !

Pensez à apporter vos « vieux » jouets pour contribuer à rendre le Noël des enfants encore plus magique !

Buvette : crêpes, paninis, boissons chaudes et froides.
Animation musicale avec Muzik Avenue et la présence exceptionnelle de Arslane, finaliste de The Voice 2023.

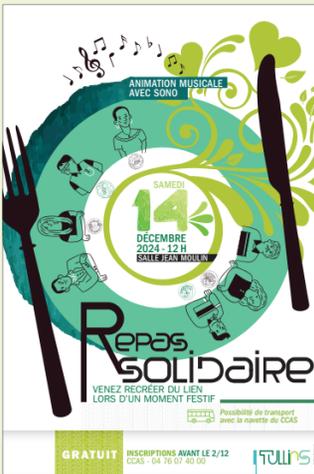
GREEN Tour en partenariat avec la Ville de Tullins.
La participation à cet événement est libre et les fonds collectés seront reversés au profit des Restos du Cœur de Tullins.

DÉCEMBRE

MARDI 10 > 10h
Salle des fêtes
SPECTACLE de la Cie Scolopendre
« Quand tombe la nuit... »
Relais Petite Enfance : 04 76 07 88 93

VENDREDI 13 8h30 > 11h30
Salle des fêtes
REMISE DES PANIERS GOURMANDS
aux seniors par le CCAS

VENDREDI 13 / MARDI 17 > 18h
École de Musique et de Danse
AUDITION « chansons, mélodies françaises »



SAMEDI 14 12h > 17h
Salle Jean Moulin
REPAS SOLIDAIRE
Venez recréer du lien lors d'un moment festif.
Animation musicale avec une sono
Possibilité de transports avec la navette du CCAS
Inscriptions avant le 2 décembre au CCAS
Contact : CCAS - 04 76 07 40 00



SAMEDI 14 > 20h30
École de Musique et de Danse
CONCERT avec Alix LOGIACO Trio
Jazz Club Voironnais

SAMEDI 14 17h > 22h
DIMANCHE 15 10h > 17h30
Salle des fêtes
AU GRAND MARCHÉ DE NOËL
Association CAP' Tullins

DIMANCHE 15 15h > 17h30
Église Saint-Laurent-des-Près
FÊTE DE LA LUMIÈRE
Conte de Noël « Destination Lumière », joué par les bénévoles
Association Éducation Populaire

VENDREDI 20
Centre-ville avec les enfants des écoles et les habitants
17h RDV en bas de la mairie
PARADE LUMINEUSE à vélo, à pied vers le centre-ville. Décorez vos vélos !
Avec l'Union Cycliste de Tullins Fures
17h45 > 18h30 Place de l'Église
DÉAMBULATION ET CHANTS *
18h30 : DESCENTE DE L'ÉGLISE de la Mère Noël et du Père Noël
*Annulation en cas de mauvais temps

DIMANCHE 22 > 15h
Salle des fêtes
SPECTACLE BAZ'ARTS BIZARRE
Cie 1001 FACES
Cirque et poésie pour tout public
Gratuit

CENTRE-VILLE

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT URBAIN : ZONES BLEUE ET JAUNE

EN CENTRE-VILLE
ZONE JAUNE :
30 min de stationnement (avec disque)

Où ?
> Place Docteur Valois (Sud),
> Rue Général de Gaulle,
> Rue de la République,
> Avenue Pierre Bérégovoy,
> Place des Allobroges,
> Rue Pasteur,
> Rue Jules Cazeneuve,
> Rue Bayard,
> Place de l'Église,
> Rue du Docteur Masson,
> Parking du Couvent,
> Bd Michel Perret (à partir du n°13, direction centre-ville).

Quand ?
Du lundi au samedi de 9h à 19h.



ZONE BLEUE :
1h30 de stationnement (avec disque)

Où ?
> Place Docteur Valois (Nord),
> Rue Aristide Briand,
> Place Jean Jaurès (Poste),
> Rue Maurice Porte (parking),
> Square Maximilien Tonnell,
> Parking du Couvent.

Quand ?
Du lundi au samedi de 9h à 19h.



Vous trouverez l'arrêté du Maire sur le site de la ville.



RAPPEL

- > Absence de disque ou dépassement d'horaire : amende forfaitaire de 35 euros
- > Stationnement abusif supérieur à 24h : véhicule mis en fourrière
- > Entre 19h et 9h : stationnement autorisé sans disque

TRIBUNE

GROUPES DE LA MINORITÉ

POUR TULLINS-FURES UNE DYNAMIQUE NOUVELLE

L'arrêt des travaux de la place Valois interroge de nombreux Tullinois et Furatiers.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons donc abordé ce sujet. Tout est stoppé, car à l'ouverture des offres des différentes entreprises, les montants affichés ont fait exploser le budget pourtant conséquent de près de 3 millions d'euros. Une nouvelle consultation sera lancée début 2025 avec l'espoir d'une baisse des devis. Même si le contexte n'est pas facile, on peut s'étonner d'une telle différence de prix alors que de multiples et coûteuses études ont été faites. Il serait dommage que le seul projet d'investissement d'envergure du mandat soit édulcoré et son inauguration, prévue à la veille des prochaines élections municipales, reportée.

Nous resterons vigilants sur ce dossier comme nous le serons pour le prochain budget dont l'exercice va bientôt débuter. L'inaction municipale au quotidien constatée par les habitants et la hausse de la taxe foncière décidée par la majorité en 2023 vont certainement dégager des marges de manœuvre. Nous souhaitons qu'elles permettent de soutenir les plus défavorisés et celles et ceux qui agissent pour une société plus solidaire comme les associations.

Nous avons appris en catimini le départ de Mr Gillet, le Directeur général des services. Nous tenons à le remercier pour le travail accompli et le respect qu'il a toujours manifesté pour notre groupe. L'équipe majoritaire se rétrécit encore...

GRUPE LR, CENTRISTES ET SOCIÉTÉ CIVILE

Texte non fourni



Expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal. Textes publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

TOUT SAVOIR SUR LES SAPEURS-POMPIERS DE TULLINS

SOLIDARITÉ

UNE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS AU SEIN DE LA CASERNE

L'amicale des sapeurs-pompiers de Tullins est régie par la loi de 1901.

SES MISSIONS :

- L'association a pour mission principale de soutenir les œuvres sociales, ce qui inclut l'aide en cas de décès, de maladie ou de difficultés que peut rencontrer un pompier ou sa famille.
- Règlement de la cotisation auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers pour les assurances des anciens sapeurs-pompiers ainsi que celles des membres actifs.

SON RÔLE :

- L'amicale joue un rôle essentiel, en partenariat avec les commerçants de la commune. Une grande partie des fonds récoltés lors de la collecte des calendriers est reversée aux commerces tullinois. Celle-ci permet de financer les repas lors des formations, durant les gardes des week-ends et jours fériés des sapeurs-pompiers. Ces fonds servent aussi à organiser diverses rencontres sportives et sorties de cohésion, indispensables pour maintenir un bon esprit d'équipe.
- L'amicale reste également proche de la population comme lors des commémorations et différentes festivités organisées dans la commune.

L'amicale des sapeurs-pompiers remercie chaleureusement tous ses donateurs pour leur fidélité et leur soutien continus lors de leurs tournées des calendriers.



Franck Pascal
Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tullins

Kévin Desfontaine
Président de l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers



LE MOT DE...

Lieutenant SAKIRDA Nouridine
Chef de caserne de Tullins

« L'investissement de vos sapeurs-pompiers locaux est collectif et joue un rôle crucial afin d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques d'incendie, d'accidents de la route, de catastrophes naturelles et de tout autre événement susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens. Je remercie tous les sapeurs-pompiers du centre de secours de Tullins pour leurs présences quotidiennes aux activités opérationnelles, qui ont su concilier vie professionnelle et vie familiale avec la fonction de sapeur-pompier volontaire.

Je remercie également toutes les nouvelles recrues, pour la plupart issues de la section des jeunes sapeurs-pompiers, car elles sont la relève qui dessinera la sécurité civile de demain, ainsi que tous les anciens à qui nous devons respect et loyauté, toujours présents à nos côtés lors des manifestations et avec de bons conseils.

À ce jour, nous comptabilisons environ 500 interventions et une baisse générale sur l'ensemble du département de l'Isère. C'est aussi le fruit d'une régulation de la prise d'appel au 18/112 par le centre de traitement des appels d'urgences situé à Fontaine.

Le Centre de secours de Tullins est toujours demandeur de volontaires. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'activité de sapeur-pompier volontaire, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse nouridine.sakirda@sdis38.fr, ou à venir au centre, les samedis ».



UNE SECTION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Qui sommes-nous ?

La section des JSP de Tullins réunit des jeunes de 11 à 16 ans maximum, passionnés par l'univers des sapeurs-pompiers.

- > Formation aux techniques de secours, à la lutte contre l'incendie, et au travail en équipe, sous la supervision de pompiers expérimentés.
- > Objectif : devenir des citoyens responsables et prêts à aider les autres, tout en partageant les valeurs de courage, de solidarité et de dévouement.

Que faisons-nous ?

Un programme de formation à la fois enrichissant et pratique.

- > Apprentissage du secourisme : découverte des gestes qui sauvent tels que la réanimation cardio-pulmonaire, l'utilisation d'un défibrillateur...
- > L'entraînement physique fait également partie intégrante de la formation : pour développer la force, l'endurance et l'agilité, afin d'être prêts à faire face aux situations les plus exigeantes.
- > Initiation aux techniques de lutte contre l'incendie. Application des méthodes d'extinction des feux, le maniement des lances à incendie, et la connaissance des différents types de feux (solides, liquides, gazeux, électriques).
- > Représentation lors des cérémonies et des manifestations de la région.

Comment le devenir ?

- > Être âgé de 11 à 18 ans maximum.
- > Motivation essentielle : avoir envie d'apprendre, de se dépasser et de s'engager dans un esprit d'équipe, de solidarité et de discipline qui sont les valeurs essentielles.
- > Pour l'inscription : évaluation physique et entretien pour s'assurer que vous possédez les aptitudes nécessaires pour suivre la formation des JSP.

Pourquoi nous rejoindre ?

Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est apprendre des compétences précieuses et développer votre confiance en vous.

C'est aussi un excellent tremplin pour ceux qui envisagent une carrière dans le domaine des secours et de la sécurité. Ensemble, formons les pompiers de demain !

CCAS

NOUVEAUTÉ: LA VILLE PROPOSE UNE MUTUELLE COMMUNALE



Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Tullins a lancé un appel à partenariat pour proposer une mutuelle communale afin d'améliorer l'accès aux soins au plus grand nombre à travers une couverture de santé complémentaire.

Ainsi, un partenariat a été conclu avec la mutuelle **Entrenous**, mutuelle iséro-savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale de qualité, pour une prise en charge optimale de **leurs frais de santé**.

La mutuelle propose une complémentaire santé à tarifs maîtrisés, avec 7 niveaux de garantie modulables en fonction des besoins de chacun.

Ouverte à tous : des plus jeunes (avec ou sans emploi) aux plus âgés sans aucune limite d'âge, en passant par les étudiants, couples, célibataires ou familles ; ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, autoentrepreneurs... L'offre est accessible sans certificat médical, sans délai de carence.

Le CCAS ne participe pas financièrement au coût de cette couverture santé.

Il est conseillé à chacun de définir ses besoins et de comparer les offres avec sa propre mutuelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

Des permanences seront organisées par la mutuelle Entrenous :

→ Les mardis après-midi de 14h à 17h

→ Les jeudis matin de 9h à 12h

au CCAS de Tullins (en face de la mairie).

Mutuelle **entrenous**

RENSEIGNEMENTS
RENDEZ-VOUS
09 69 39 73 38



GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES



EN CHIFFRES

- **207 743** cas de violences conjugales ont été recensés en 2021 selon le ministère de l'Intérieur
- > **80%** des personnes ayant subi des violences conjugales restent dans le silence. Seuls **20%** des victimes ont prévenu la police ou la gendarmerie
- > **92 000** appels au 3919 en 2022 soit deux fois plus qu'en 2017. Un nombre d'appels qui a connu un pic en 2019, année du Grenelle contre les violences conjugales
- > **122** femmes ont été tuées par leur partenaire en 2021

SUR LE PAYS VOIRONNAIS

- > Sexe des victimes de VIF entre 2015 et 2022 : **21% d'hommes, 79% de femmes**
- > Communes les plus touchées avec plus de **120** faits de VIF entre 2015 et 2022 : **Rives, Moirans, Tullins et Voreppe**
- > **81,37%** des victimes ont 15 ans et plus

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU SEIN DU COUPLE

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES SONT UNE DES PRIORITÉS DANS LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ MENÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TULLINS.

Les victimes sont orientées vers les acteurs et les services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, sanitaire et professionnel en respectant les besoins liés à leur situation.



CONTEXTE

> Le 25 novembre 2019, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le gouvernement en place présentait le résultat de onze groupes de travail, réunissant : associations, acteurs de terrain, familles de victimes et administrations concernées par les violences conjugales, avec **46 mesures articulées autour de trois grands axes : la prévention, la protection et la sanction.**

> À partir de juin 2021, un ensemble de mesures vient renforcer la protection des victimes de violences, le suivi des auteurs et la bonne coordination de l'ensemble des acteurs compétents aux échelles nationale et locale sous la forme :

- > Déploiement et attribution du 3211 Téléphones Grave Danger (TGD).
- > La pose de **1 225 Bracelets Anti-Rapprochement**, validée par les juridictions, et 797 BAR actifs au 1^{er} août 2022.
- > D'un meilleur suivi des auteurs de violences conjugales :
 - Contrôle des acquisitions et détentions d'armes.
 - Création d'un fichier de prévention des violences conjugales.
- > Une coordination accrue des acteurs locaux en charge des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes.

AUJOURD'HUI

> Sur les 54 mesures issues du Grenelle des violences conjugales lancé en 2019, 46 sont effectives, 8 sont en cours de réalisation.



→ LE 3919

Créé et porté par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), le 3919 assure sur tout le territoire, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un premier accueil téléphonique des femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, violences sexistes et sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail...), de leur entourage et des professionnels concernés. Les répondants de la plateforme téléphonique les orientent vers tous numéros et points d'accueil utiles. Cette organisation s'appuie, pour ce faire, sur de nombreux partenariats associatifs.

→ UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE

L'article L 214-8 du code de l'action sociale et des familles encadre l'attribution d'une aide universelle d'urgence à toute victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources. Versée par la CAF, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE



→ Être en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République.



→ Être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme).

VERSEMENT DE L'AIDE

→ Elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande.

→ Selon la situation financière et sociale, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

MONTANT DE L'AIDE



→ Le montant de cette aide est de 240 € minimum. Il est calculé en fonction des ressources de la victime et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge.



LA COMMUNE DE TULLINS

Depuis plusieurs années, la commune de Tullins a fait le choix de lutter contre la violence en proposant des actions régulières de prévention et de sensibilisation à destination d'un public plus jeune, centrées sur l'équité fille - garçon.

Ces actions, sous la forme d'ateliers, d'expositions, de spectacles, ont pour finalité de fournir aux enfants, jeunes et professionnels de l'enfance les connaissances et les outils nécessaires pour mieux comprendre le problème de la violence entre pairs, la prévenir et réagir d'une manière appropriée.

> POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES :

- Comprendre les émotions qu'ils ressentent, parvenir à faire la différence entre les prises de risques mesurées et celles qui les mettent en danger, faire la différence entre les secrets sûrs et les secrets qu'ils ne devraient pas porter seuls.
- Comprendre que filles et garçons ont les mêmes droits et devoirs.
- Savoir qu'il y a toujours quelqu'un à qui parler, quoi qu'ils aient à dire.
- Prendre conscience de la propriété du corps, de l'espace personnel, du consentement.

> POUR LES ADULTES, PROFESSIONNELS OU NON :

- Être capable de prévenir et d'identifier la violence chez les enfants et de réagir d'une manière adéquate.
- Savoir écouter et orienter les victimes vers les structures ressources ou dispositifs existants.

VIOLENCE(S) AU QUOTIDIEN

Suis-je concerné(e) ?

VIOLENTOMÈTRE (n.m.) : outil permettant de mesurer la violence.



PROFITE
Ta relation est saine quand il/elle...

- 1 Respecte tes décisions et tes goûts
- 2 Accepte tes ami-e-s et ta famille
- 3 A confiance en toi
- 4 Est content(e) quand tu te sens épanoui(e)
- 5 S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble



VIGILANCE, DIS STOP !
Il y a de la violence quand il/elle...

- 6 T'ignore des jours quand il/elle est en colère
- 7 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
- 8 Rabaisse tes opinions et tes projets
- 9 Se moque de toi en public
- 10 Te manipule
- 11 Est jaloux/jalouse en permanence
- 12 Contrôle tes sorties, habits, maquillage
- 13 Fouille tes textos, mails, applis
- 14 Insiste pour que tu envoies des photos intimes
- 15 T'isole de ta famille et de tes ami-e-s

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE
Tu es en danger quand il/elle...



- 16 Te traite de folle/fou quand tu lui fais des reproches
- 17 « Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
- 18 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
- 19 Menace de se suicider à cause de toi
- 20 Te touche les parties intimes sans ton consentement
- 21 Menace de diffuser des photos intimes de toi
- 22 T'oblige à regarder des films pornos
- 23 T'oblige à avoir des relations sexuelles
- 24

Violentomètre du Pays Voironnais

MODE DE COLLECTE

MODIFICATION DU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS EN CENTRE-VILLE

Modèles de PAV qui seront installés à Tullins



ABSENCE DE LOCAL OU D'EMPLACEMENT POUR STOCKER LES POUBELLES, MANQUE DE PLACE CHEZ LES USAGERS, BACS ENCOMBRANT LES TROTTOIRS... LES RUES ÉTROITES DU CENTRE-VILLE DE TULLINS NE PERMETTAIENT PAS À TOUS LES HABITANTS DE TRIER LEURS DÉCHETS CORRECTEMENT, NI MÊME DE LES STOCKER, VOIRE MÊME QU'ILS SOIENT RÉCUPÉRÉS, LE PASSAGE DU CAMION DE COLLECTE ÉTANT IMPOSSIBLE.

C'est pourquoi, lors de la requalification du centre-ville de Tullins, une réflexion a été engagée avec le service Gestion des déchets du Pays Voironnais pour résoudre cette problématique et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans un premier temps et suite au démarrage des travaux rendant la circulation des camions de collecte impossible, la collecte en porte à porte a été supprimée et remplacée par des points d'apport volontaire (PAV) provisoires. Quatre points constitués de colonnes aériennes ont donc été mis à disposition des habitants concernés : boulevard Michel Perret, places Jean Jaurès et Docteur Valois, rue Docteur Masson.

Ces changements de mode de collecte ont été accompagnés par plusieurs passages des Ambassadeurs du tri et de la prévention du Pays Voironnais auprès des usagers concernés. Du matériel de pré-collecte (sac, bioseau...) a été distribué et a été mis à disposition des habitants à la Maison des Projets et dans certains commerces (Épicentre, La Parenthèse ludique, Graines d'Épicières, L'Is-Hair coiffure, La laiterie Gilbert, tabac Chavanne). Les bacs de tri ont également été retirés car ces derniers ne doivent plus être utilisés.

À terme, des points permanents, constitués de colonnes de tri enterrées plus esthétiques, verront le jour, permettant à tous les habitants de trier l'ensemble de leurs déchets. Ainsi, durant le 1^{er} trimestre 2025, deux points d'apport volontaire seront créés dans cette zone pour répondre aux besoins des habitants et des commerces.

Au-delà de ce projet de requalification, et afin de n'avoir qu'un seul mode de collecte sur un même secteur, une réflexion a été menée pour étendre la collecte en PAV sur tout le centre-ville élargi de Tullins avec la création de trois nouveaux points courant 2025 situés :

- > Boulevard Michel Perret
- > Place de l'Église
- > Place Jean Jaurès

Ainsi, environ 650 logements au total seront rattachés à l'ensemble des PAV.



À NOTER

Les consignes de tri sont inchangées et sont exactement les mêmes que le tri en bac à roulettes.

→ Une colonne jaune pour le tri de tous les papiers et emballages en vrac sans sac (plastiques, cartons, métal),



→ Une marron pour le tri des déchets alimentaires compostables, une grise pour les déchets non recyclables (éponge, brosse à dents...)



→ Une colonne verte pour les emballages en verre (pots, bocaux, bouteilles).

UNE QUESTION EN MATIÈRE DE TRI ?
Un moteur de recherche sur www.paysvoironnais.com
rubrique Déchets

0 800 508 892
(numéro vert)



RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT ET PROFITEZ D'AIDES !

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », le Pays Voironnais s'est engagé auprès de la Ville de Tullins pour redynamiser son centre-ville et le quartier de Fures, via le dispositif « Tullins Rénov' » pour favoriser et accélérer la rénovation des logements et immeubles privés.

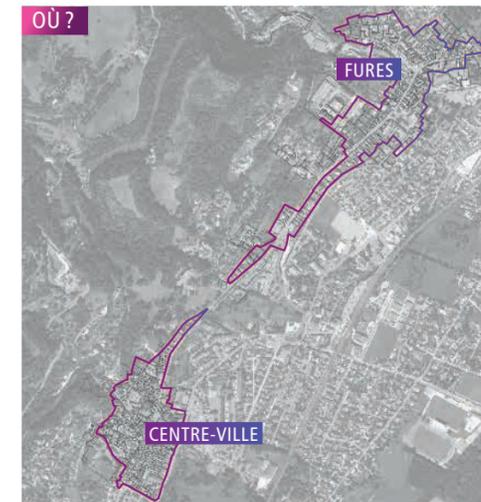
POUR QUI ?

Les propriétaires occupants, les bailleurs, les copropriétés, les locataires, les porteurs de projets et investisseurs et les futurs acquéreurs du périmètre de l'opération.

POUR QUOI FAIRE ?

- > Lutter contre les logements vacants
- > Organiser les copropriétés pour faciliter des travaux sur les parties communes
- > Adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap
- > Lutter contre les logements indécents voire insalubres
- > Préserver et valoriser le patrimoine architectural de Tullins.

OÙ ?



COMMENT ?

GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET

- > **Financier** (primes, subventions...)
- > **Technique** (diagnostic, étude de faisabilité...)
- > **Juridique** (assistance personnalisée)
- > **Administratif** (aide au montage de dossiers de demande de subventions)

AVEC QUI ?

Le Bureau d'études Urbanis conseille gratuitement les propriétaires sur les aspects techniques de leur projet et les accompagne dans le montage administratif de leur demande de subventions.



7,5 M€ ENGAGÉS SUR 5 ANS

PARTENAIRES FINANCIERS QUI SOUTIENNENT LE DISPOSITIF

Agence nationale de l'habitat	Le Crédit	Tullins
4 680 000 €	2 700 000 €	177 500 €

RENSEIGNEMENTS
tullinsrenov@urbanis.fr
04 56 60 44 69

PERMANENCES

Maison des Projets

41, rue Général de Gaulle

Tous les jeudis de 11h à 13h sans RDV, à partir du 14 novembre 2024.

LA MSP TULLINSANTE FÊTE SON 1^{ER} ANNIVERSAIRE

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Tullins - TULLINSANTE - a fêté courant octobre le 1^{er} anniversaire de sa labellisation.

La création de cette MSP vient compléter l'offre de santé du territoire. En effet, la MSP est un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné qui permet aux acteurs de la santé de travailler ensemble, de façon concertée, en s'appuyant sur les mêmes outils et mêmes protocoles. Une trentaine de professionnels de santé en sont d'ores et déjà adhérents : médecins généralistes, infirmiers, kinés, pharmacie, sages-femmes, laboratoire, diététicienne, podologue, orthophoniste. C'est une MSP dite multisites, car les professionnels n'exercent pas tous dans le même lieu physique.

Nous nous réjouissons de la création de cette MSP qui ne manquera pas de contribuer à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

NOVEMBRE

**VENDREDI 15
ET SAMEDI 16**
de 9h30 à 18h

EXPOSITION POLAIRE
Salle Jean Moulin
Club Philatélique Tullins et APPRA

**DU 16 NOVEMBRE de 14h à 19h
AU 17 NOVEMBRE de 9h à 18h**

BOURSE AUX JOUETS
Salle des fêtes
Association Familiale de Tullins

SAMEDI 16
de 10h à 17h30

**LES SAMEDIS DE
L'IMPROVISATION
THÉÂTRALE**
À partir de 16 ans (*initiation
ou perfectionnement théâtral*)
Salle de la halle (Rdc de l'EMMD)
Cie Attrape-Lune : 06 69 12 22 89
attrapelune@free.fr

JEUDI 21
de 13h30 à 17h

**CIRCUIT DES MÉTIERS
À TULLINS**
Le circuit vise à faire connaître
les métiers des entreprises de la ZA
du Peuras à des demandeurs d'emploi
du territoire. Zone du Peuras.
Ville de Tullins, Maison de l'emploi
Pays Voironnais et France Travail

SAMEDI 23

VENTE DE CAILLETES
de l'association des donateurs
de sang de Tullins. Sur le marché

SAMEDI 23 18h

**RÉUNION DE LANCEMENT
SPECTACLE DE LA PASSION 2025**
Maison paroissiale de Tullins
Association AEP

DIMANCHE 24 11h30

**CÉRÉMONIE DE
L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT
DE GASTON VALOIS**
Monument aux morts

SAMEDI 30 de 9h à 12h

**VENTE AU PROFIT
DE L'ASSOCIATION**
Sur le marché
Association Cécile Descamps



DÉCEMBRE

SAMEDI 7
de 8h30 à 16h30
BRADERIE DE SOLIDOR
Dans les locaux de Passiflore



LUNDI 23 ET 30
de 15h30 à 19h30
COLLECTE DE SANG
Salle des fêtes
Association des Donneurs
de Sang de Tullins



JANVIER 2025

DU VENDREDI 10 AU DIMANCHE 26

**TULLINS PLAGE,
COMME UN AVANT-GOÛT D'ÉTÉ**
Tullins revêtira des couleurs estivales !
Salle des fêtes

La commune de Tullins aménage une plage de sable
d'une centaine de mètres carrés qui accueillera les petits
comme les grands pour des moments conviviaux
et des animations les pieds dans le sable !
Programme détaillé à découvrir prochainement.

VENDREDI 17 à 19h30

VŒUX DU MAIRE AUX HABITANTS
Salle des fêtes - Ouvert à tous

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

27/03/2024 Loan SCHERBECK
06/04/2024 Eden LAUPIN-VILLEMUS
09/05/2024 Selena PERFETTI VIRONE
12/06/2024 Inaya KRICHEN
23/07/2024 Milo FERRY
03/09/2024 Louise BENAIN-LIOT
23/09/2024 Myriam PUISSANT

DÉCÈS

06/03/2024 Marie EMPTOZ épouse ZACCANTI	11/06/2024 Dominique BRIOUDES
07/03/2024 Anne-Sophie HERIN	13/06/2024 Franck CIALDELLA
09/03/2024 Josette MACAIRE	18/06/2024 Gabrielle ROUX épouse BESSEY
11/03/2024 Marianne MARRA	19/06/2024 Jean-Claude GUIGARD
14/03/2024 Arlette GARCIA épouse PRAT	29/06/2024 Michelle LAGIER
17/03/2024 Raymond LETESSIER	30/06/2024 Renée BESSOUD
19/03/2024 Bruna CHENAL veuve COVOLO	02/07/2024 Marie ARTIGUENAVE veuve MORA
22/04/2024 Philippe LAFAYE	02/07/2024 Marie UZEL veuve JOBIN
23/04/2024 Didier VACHET	02/07/2024 Michelle GUILLAUD veuve PERRIN
30/04/2024 Marie PEDRAZZINI	03/07/2024 Maria NORA
30/04/2024 Marie-Josèphe ROUVEURE épouse RONZON	06/07/2024 Alice GASTALDIN épouse MOURLAN
13/05/2024 Elie PAILLET	07/07/2024 Paulette GIUMELLI épouse BOURRILLON
13/05/2024 Irène MARTEL	08/07/2024 Gisèle FAGOT épouse VALLINI
17/05/2024 Marie LORMAND veuve DURAND	11/07/2024 Romano POLO
21/05/2024 Youcef MERABTI	14/07/2024 Rolande SIGNORET
22/05/2024 Marguerite BURILLE veuve GARNIER	14/07/2024 Alain MAFFEY
23/05/2024 Marie-Paule GRUBER veuve ROUSSOT	17/07/2024 Paulette BERGER-VACHON
24/05/2024 Pierre de CONINCK	21/07/2024 Paul DREVET
27/05/2024 Martine DELAVAQUERIE	21/07/2024 Joseph MARSAL Y GARI
28/05/2024 Franck RAVA	22/07/2024 Charles PAYAN
30/05/2024 Emmanuel MORA	22/07/2024 Florian PAULETTO-MATRAT
02/06/2024 Renée PERRIN	23/07/2024 Jacquy NESME
03/06/2024 Mohammed DEDDOUCHE	24/07/2024 Henriette GUÉRIN veuve VISINI
	28/07/2024 Jean-Michel JOLAS

MARIAGES

Alexandre BAUT et Jessica REY - 18 mai
Florian GRENIER et Marianne CANTOURNET - 18 mai
Paul-Emile RENÉ et Marine GLENAT - 1^{er} juin
Baptiste TRILLAT et Julia REOLON - 8 juin
Christophe DUCHATEAU et Chantal CLAVEL - 15 juin
Christophe OLEÍ et Laurence TUCCIO - 15 juin
Ellie ROCHE et Aymeric BOISSON - 19 juin
Raphaël PAGNERRE et Jennifer MARQUIS - 22 juin
Romain PIAT et Mélanie GILLET - 22 juin
Lucien JACQUEMIER et Amandine GARREAU - 22 juin
Mélanie BERTOLINO et Mélanie BRAGA - 29 juin
Gérard PIC et Delphine FOUNTA - 29 juin